

**Registre des délibérations du conseil municipal**

Séance du Conseil municipal ordinaire du 7 novembre 2024

**Objet : Présentation du rapport 2023 en matière d'égalité entre les femmes et les hommes de la ville d'Orly.**

L'an deux mille vingt-quatre, le sept novembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué en présentiel le vingt-quatre octobre, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Imène **SOUID**– Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Madame Imène **SOUID**, Maire

Mesdames, Messieurs les Maire-adjoints

Jean-François CHAZOTTES – Stéphanie BARRÉ-PIERREL – Hamide KERMANI – Nathalie BESNIET – Thierry ATLAN – Karine BETTAYEB – Frank-Éric BAUM – Malikat VERA – Alain GIRARD – Maribel AVILES CORONA –Thierry CHAUDRON

Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux

Roselyne CHARLES ELIE NELSON – Mylène DIBATISTA – Kheira SIONIS – Marilyne HERLIN – Renaud LERUDE – Ramzi HAMZA – Yann GILBERT – Jinny BAGÉ – Houcine TROUKY – Annie RAMARIAVELO – Gilbert LACOM – Philippe BOURIACHI – Brahim MESSACI – Noëline TANFOURI – Kathy GUERCHE – Nicole DURU BERREBI

**ETAIENT REPRESENTES**

- Monsieur Farid RADJOUH est excusé et représenté par Imène SOUID.
- Madame Sana El AMRANI est excusée et représentée par Jean-François CHAZOTTES.
- Monsieur Seydi BA est excusé et représenté par Malikat VERA.
- Madame Josiane DAUTRY est excusée et représentée par Thierry CHAUDRON.
- Monsieur Christophe DI CICCO est excusé et représenté par Philippe BOURIACHI.
- Monsieur Sylvain CAPLIER est excusé et représenté par Brahim MESSACI.

- Madame Florence AÏT-SALAH LECERVOISIER est excusée et représentée par Noëline TANFOURI.
- Madame Kathy GUERCHE arrivera en retard sans donner pouvoir. Arrivée de Madame GUERCHE à 19h34 (point n° 3).
- Madame Kheira SIONIS donne son pouvoir à Monsieur Yann GILBERT pour le vote du point 5.9.

### **1- Désignation d'un secrétaire de séance.**

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Thierry CHAUDRON ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir cette fonction. Il l'a accepté.

**Objet : Présentation du rapport 2023 en matière d'égalité entre les femmes et les hommes de la ville d'Orly.**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-1-2 et D.2311-16 ;

**VU** le décret n° 2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes intéressant les collectivités territoriales ;

**VU** le rapport en matière d'égalité entre les femmes et les hommes de ville d'Orly pour l'année 2023 ;

**CONSIDERANT** que le rapport en matière d'égalité entre les femmes et les hommes de ville d'Orly pour l'année 2023 doit faire l'objet d'une présentation en Conseil municipal ;

**CONSIDERANT** qu'il est demandé au Conseil municipal de prendre acte dudit rapport ;

### **APRÈS DÉLIBÉRATION**

**ARTICLE 1 : PREND ACTE** de la présentation du rapport 2023 en matière d'égalité entre les femmes et les hommes de ville d'Orly, tel qu'annexé à la présente délibération.

**ARTICLE 2 : DIT** que la présente délibération sera inscrite au registre des délibérations de la collectivité et affichée sur le site internet de la mairie d'Orly.

**ARTICLE 3 : DIT** que la présente délibération sera transmise à :

- Madame la Préfète du Val-de-Marne.

<p>Accusé de réception en préfecture 094-219400546-20241107-DPVDE2024685-DE Date de télétransmission : 15/11/2024 Date de réception préfecture : 15/11/2024</p>
---

**Article 4 : PRECISE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, devant le tribunal administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle 77000 MELUN, ou par voie dématérialisée sur [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait et délibéré en séance du 07-11-2024.



**Pour extrait conforme**  
**Imène SOUID**  
**Maire d'Orly**

**Annexe :**

- Rapport 2023 en matière d'égalité entre les femmes et les hommes de ville d'Orly.

# **RAPPORT 2023 EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES**

## **Ville d'ORLY**



## SOMMAIRE

### Préambule

### Introduction

## **I/ La politique des ressources humaines de la collectivité territoriale de la ville d'Orly**

A/ L'accès des femmes et des hommes aux emplois, aux promotions et avancements

1. Un effectif en majorité composé de femmes
2. La répartition des agent.e.s par genre selon les filières et les catégories
3. La pyramide des âges, un rajeunissement des effectifs
4. Les femmes, plus présentes dans les postes à hautes responsabilités
5. Les avancements de grades et promotion interne
6. Les départs en formation, proportionnels aux effectifs, surtout issus de catégorie C

B/ La rémunération des agent.e.s

1. La rémunération mensuelle des agent.e.s fonctionnaires et contractuel.le.s sur emploi permanent
2. La prime mensuelle des agent.e.s fonctionnaires et contractuel.le.s sur emploi permanent
3. Les 10 plus hautes rémunérations mensuelles

C/ L'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale

1. Le temps partiel, quasi exclusivement féminin
2. Les congés
3. Les femmes, plus touchées par l'absentéisme

## **II/ Actions menées par les services et partenaires de la ville dans le cadre des politiques publiques locales**

A/ Quelques éléments de diagnostic

1. Situation socio démographique
2. Formation et emploi

B/ Les actions à destination des orlysiens et orlysiennes

1. Actions portées par la ville dans le cadre des journées internationales
2. Actions pilotées par les services de la ville
3. Actions à destination des agents de la ville
4. Actions associatives soutenues par la ville

C/ Projets à venir et perspectives pour 2024

## RAPPORT 2023 EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

### Préambule

Ce rapport dresse un état des lieux de l'égalité homme/femme au sein de la ville d'Orly, en mettant en lumière deux axes principaux. Le premier axe concerne la politique des ressources humaines de notre municipalité, qui s'engage activement à promouvoir l'égalité entre les sexes dans le cadre professionnel. Cet engagement se traduit par des mesures concrètes telles que l'égalité salariale, la parité dans les instances décisionnelles, ainsi que des programmes de formation et de sensibilisation destinés à l'ensemble de notre personnel.

Le second axe du rapport se concentre sur les actions menées par nos services municipaux et leurs partenaires dans le cadre des politiques publiques locales. La ville d'Orly collabore avec divers acteurs locaux pour mettre en œuvre des initiatives visant à renforcer l'égalité des genres. Ces actions incluent des campagnes de sensibilisation, des ateliers éducatifs, des soutiens aux associations de défense des droits des femmes, ainsi que des projets visant à encourager la participation citoyenne et l'autonomisation des femmes.

À travers ce rapport, nous souhaitons mettre en évidence les efforts déployés par la ville d'Orly pour garantir une égalité réelle et durable entre les hommes et les femmes, tant dans la sphère professionnelle que dans la vie quotidienne de nos habitants.

Nous tenons à remercier chaleureusement les agents de la ville d'Orly pour leur travail de qualité ainsi que le public pour son soutien continu et sa participation active. Vos contributions et votre engagement sont essentiels pour faire avancer la cause de l'égalité et pour construire une société plus juste et équitable pour tous. Merci à chacun et chacune pour votre dévouement et votre collaboration précieuse.

*Madame Karine Bettayeb,*

*Adjointe au Maire*

*Solidarité, accès aux droits, pôle autonomie Droit des femmes et et égalité femmes/hommes*



## Introduction

La loi du 4 août 2014 est venue consacrer le rôle des collectivités territoriales en la matière. Au même titre que l'État, ces dernières mettent ainsi en œuvre une politique globale pour l'égalité femmes- hommes, tant en interne que sur leur territoire.

L'article 61 de cette loi pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes et le décret n° 2015-761 du 24 juin 2015, prescrivent ainsi aux collectivités territoriales et aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.) de plus de 20.000 habitants d'élaborer un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Ce rapport concerne aussi bien le fonctionnement de la collectivité que les politiques qu'elle mène sur son territoire.

L'égalité professionnelle a été, elle, placée parmi les priorités du législateur dans le cadre de la loi du 6 août 2019 dite de transformation de la fonction publique. Cette loi est venue modifier l'article 6 septies de la loi n° 83-634 de du 13 juillet 1983 en intégrant le renforcement de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Ainsi, le présent rapport vise à mettre en avant d'une part la politique de ressources humaines de la collectivité d'Orly (égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, agents de la collectivité) (I) et d'autre part les politiques publiques en faveur des droits des femmes et de l'égalité femmes-hommes, auprès des habitantes et habitants de la ville d'Orly (état des actions menées par ses services et partenaires) (II).

La Ville d'Orly se base sur les données du Système d'Information de gestion des Ressources Humaines, en date du 31/12/2023 Les effectifs sont ceux de la ville et du CCAS.

Pour la situation comparée de la ville d'Orly, les sources proviennent du rapport de de l'Insee de 2020, du rapport de l'Analyse des Besoins Sociaux de la ville d'Orly de 2023

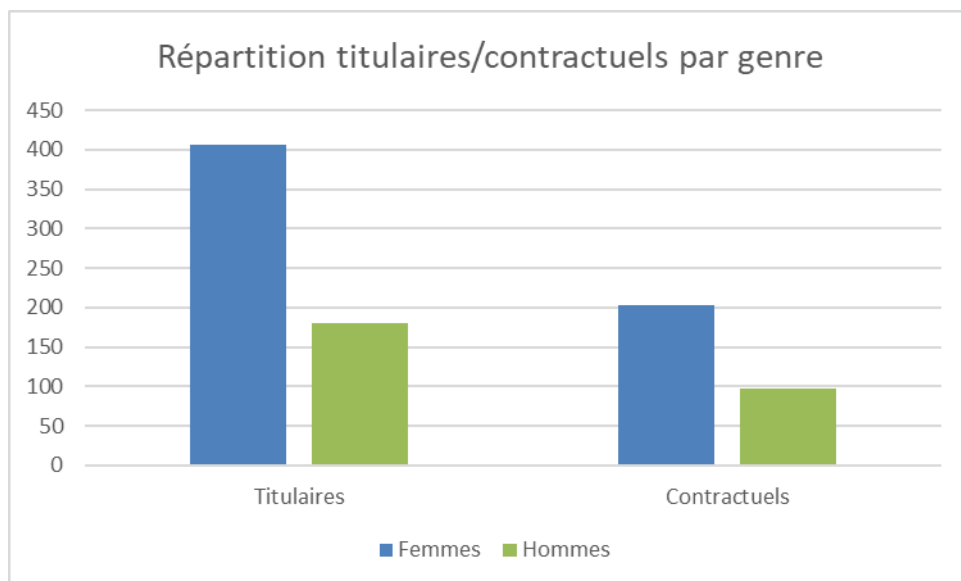
## I/ La politique des ressources humaines de la collectivité territoriale de la ville d'Orly

### A/ L'accès des femmes et des hommes aux emplois, aux promotions et avancements

#### 1. Un effectif en majorité composé de femmes :

D'après la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP), en 2021 le taux de féminisation de la fonction publique est de 63 %, proche de la fonction publique territoriale (61 %).

Au 31 décembre 2023, les structures Orlysiennes (ville + CCAS) comptent 887 agents et la part des femmes représente alors 68,66% des effectifs totaux (66,3% en 2022).

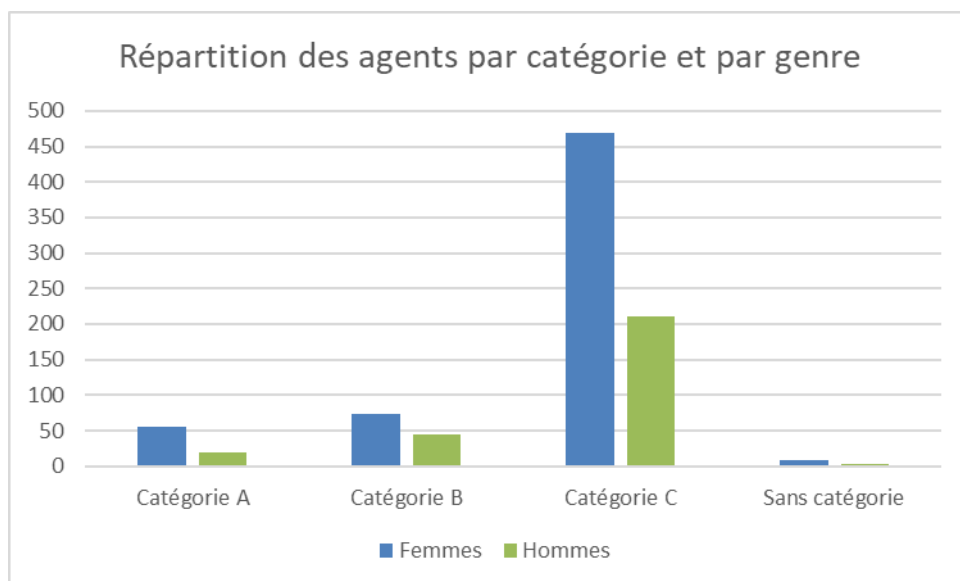


Aussi, sur les 609 agentes, 66,67% d'entre elles sont titulaires alors que les hommes sont 64,75% à être titulaires.



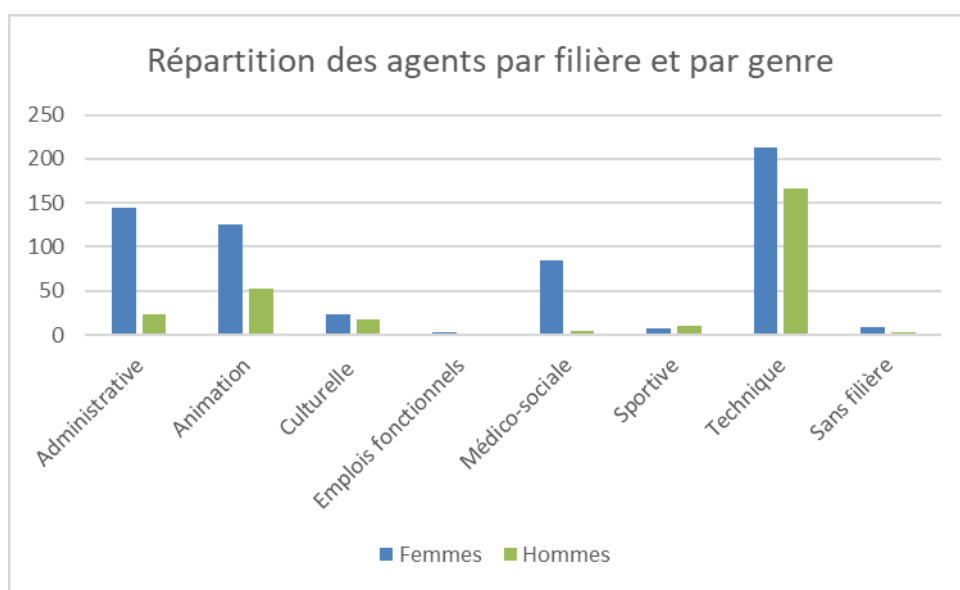
## 2. La répartition des agent.e.s par genre selon les filières et les catégories

### ✓ Sur la répartition par catégorie :



En 2023, 77 % des femmes et 75% des hommes sont en catégorie C soit une augmentation de 2 points de la catégorie C des hommes comme des femmes depuis 2022.

### ✓ La répartition est stable mais inégale par filière, toutes catégories confondues :

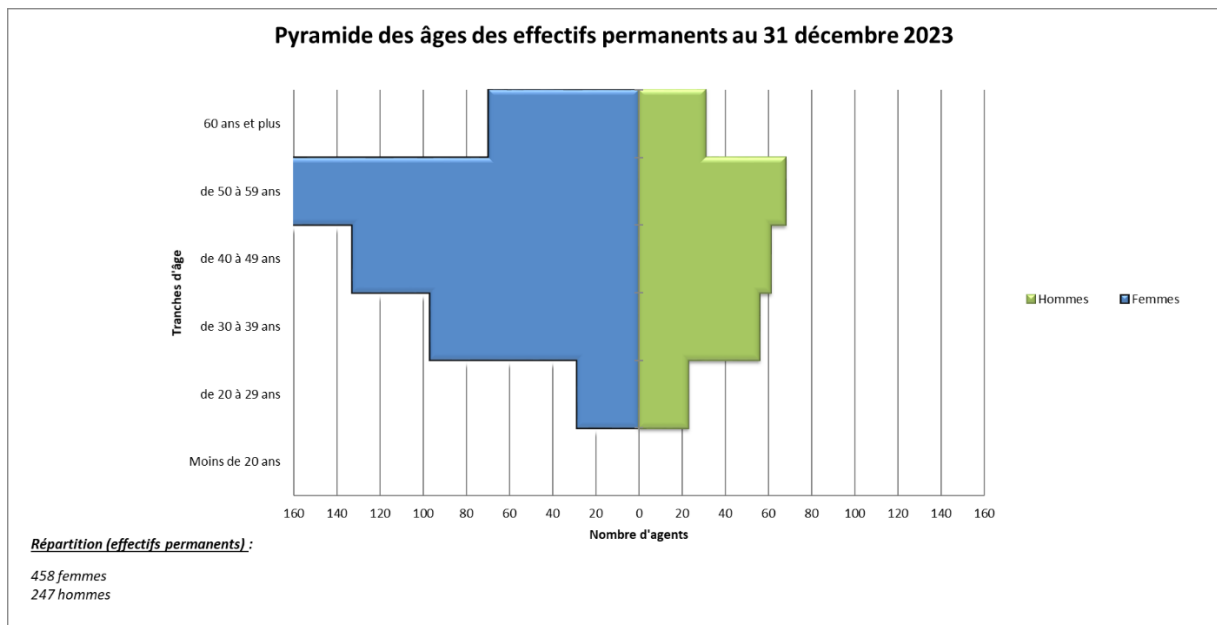


Les filières dans lesquelles les femmes sont le plus largement représentées sont :  
 Les filières comptabilisant le plus de Femmes au sein des structures Orlysiennes sont les filières :

- Technique (24% des effectifs)
- Administrative (16% des effectifs)
- Animation (14% des effectifs)

Dans la majorité des filières, la proportion de Femmes est plus importante. Ainsi, elles sont surreprésentées au sein des filières médico-sociale et administrative (respectivement 94,38% et 86,23%), et majoritaires dans la filière animation (70,62%). La parité est presque atteinte au sein des filières culturelle (58,54%), technique (56,05%) et sportive, seule filière où les Femmes sont minoritaires (41,18%).

### 3. La pyramide des âges, un rajeunissement des effectifs



La répartition Femmes/Hommes dans les tranches d'âges de moins de 30 ans tend plus vers l'équilibre. Dans toutes les autres tranches d'âges, les Femmes sont majoritaires. Les Femmes âgées de 50 à 59 ans sont les plus nombreuses.

### 4. Les femmes, plus présentes dans les postes à hautes responsabilités

Au sein des structures Orlysiennes, la part des femmes représente 63,64% des effectifs du Comité de Direction (CODIR), une représentation supérieure par rapport au niveau national.

Cette représentation était de 58,33% en 2022.

	Femmes	Hommes
Direction générale	3	2
Directrices/eurs	11	6
Total CODIR	14	8
Part totale	63,64%	36,36%

## 5. Les avancements de grades et promotion interne

### ✓ Les avancements de grade

En 2023, sur les 99 avancements de grade, 68 ont été accordés au bénéfice des femmes, soit 68,69% des avancements, ce qui est proportionnel au taux de féminisation de la ville.

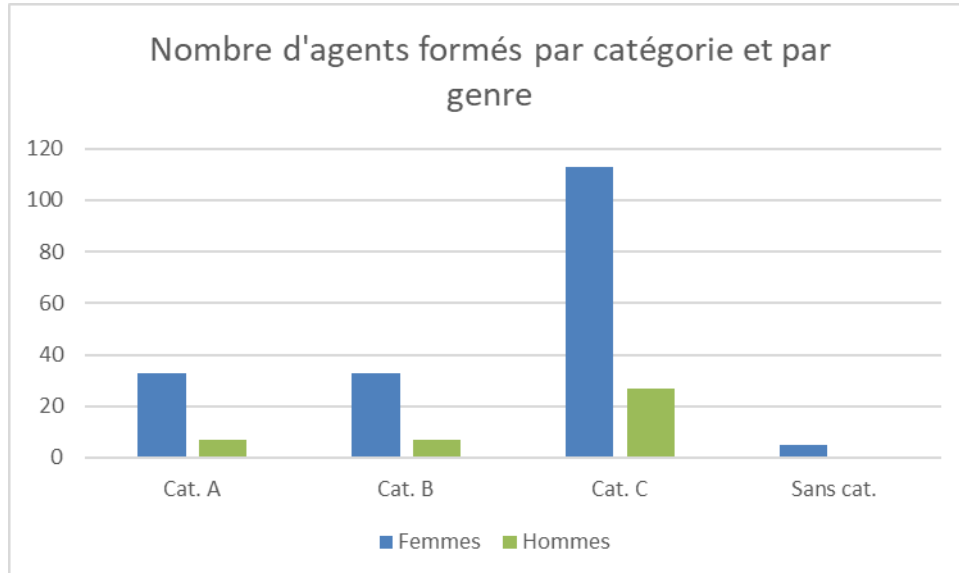
### ✓ La promotion interne, proportionnellement moins favorable aux femmes

En 2023, la ville a pu effectuer une promotion interne. Cette dernière a bénéficié à une femme.

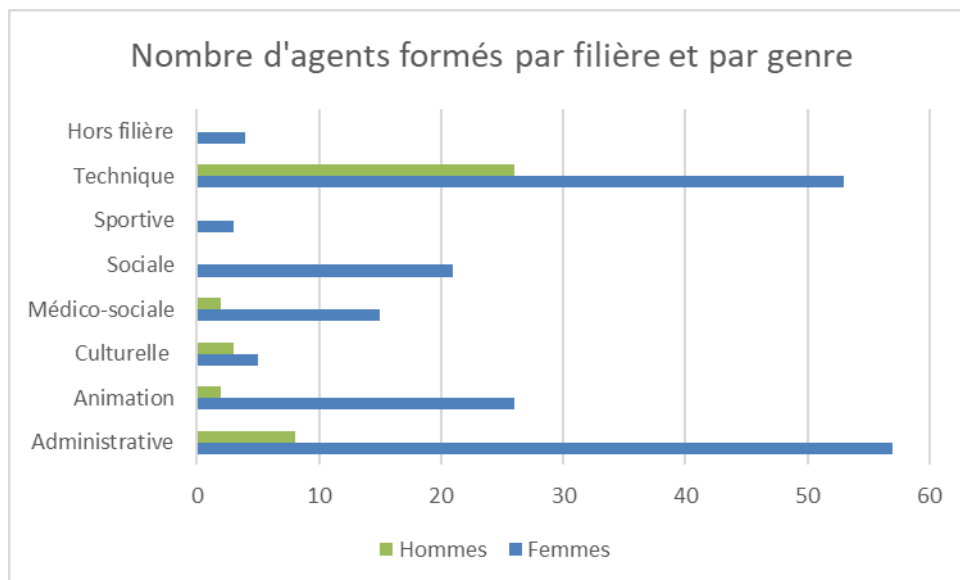
## 6. Les départs en formation, proportionnels aux effectifs, surtout issus de catégorie C

Au cours de l'année 2023, 225 agents sont partis en formation dont 184 Femmes, soit 81,78%.

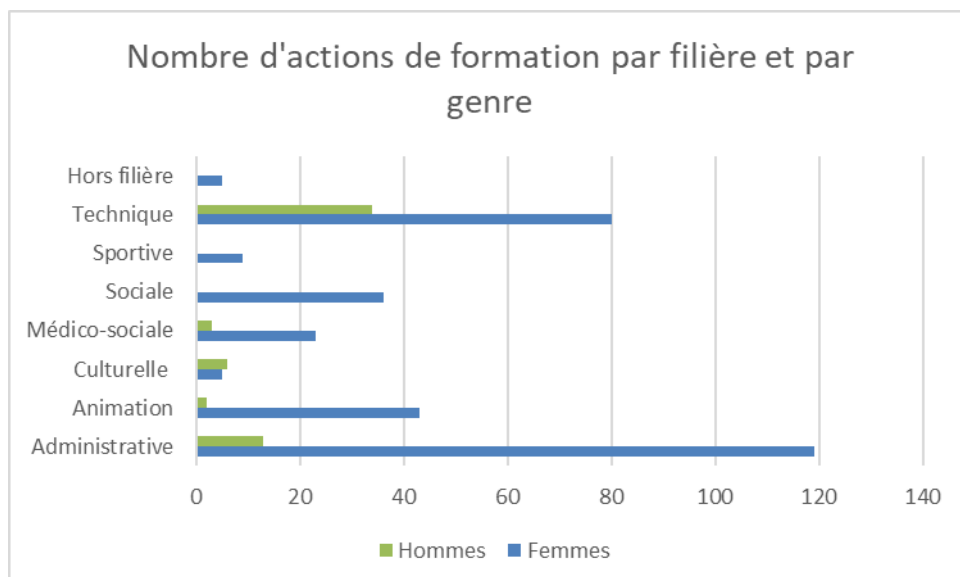
Les formations ont touché majoritairement les agents Femmes de catégorie C (37% des agents formés).



Par ailleurs, ce sont les Femmes issues des filières administratives et techniques qui ont été les plus nombreuses à bénéficier de formations.

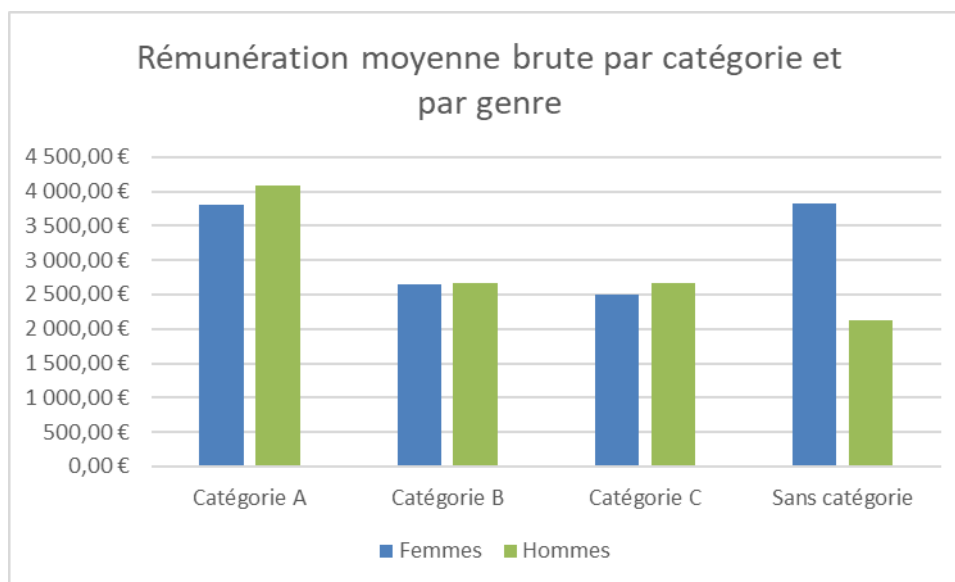


S'agissant du nombre d'actions de formation dispensées en 2023, elles ont très majoritairement profité aux Femmes (84,66% des formations réalisées). Au même titre que le nombre d'agents formés, le nombre d'actions de formation a majoritairement profité aux Femmes issues des filières administrative et technique.



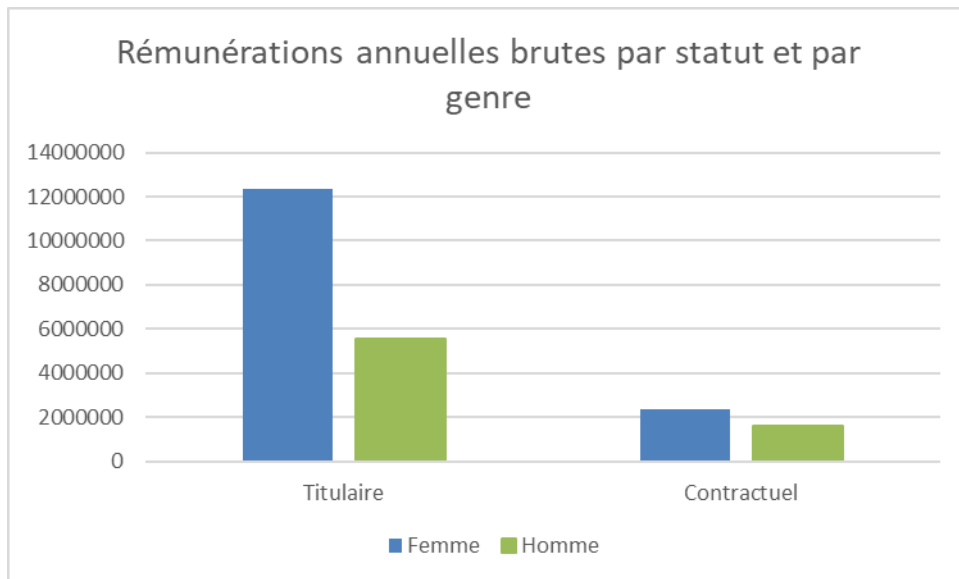
## B/ La rémunération des agent.e.s

### 1. La rémunération mensuelle des agents sur emploi permanent :



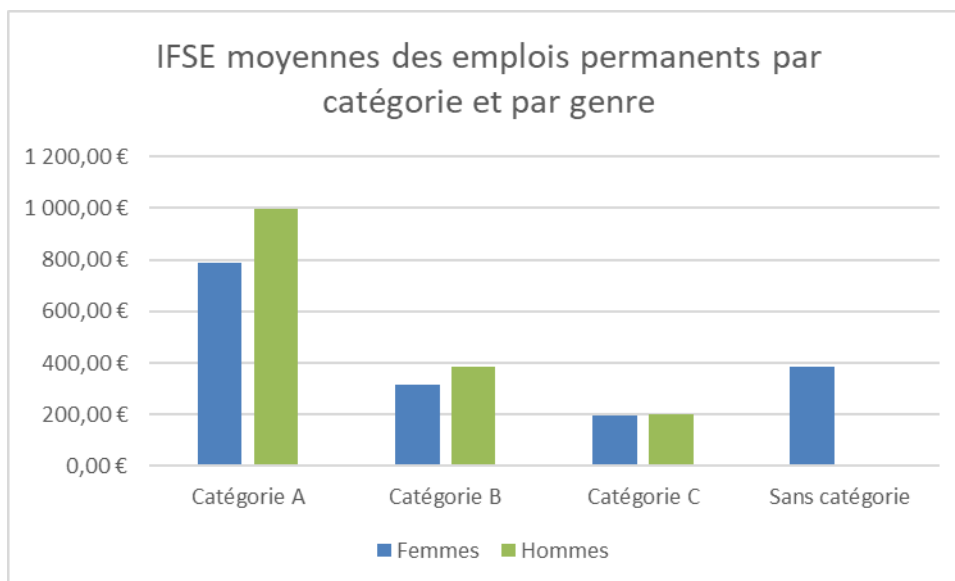
La rémunération d'un agent public est principalement composée d'un traitement de base, lui-même dépendant de la carrière propre de chacun, et d'un régime indemnitaire, qui est lui soumis à l'arbitrage de l'autorité territoriale selon les fonctions occupées. Le salaire brut moyen constaté ici englobe ces deux composantes.

Toutes catégories confondues sur emplois permanents, les femmes, qui représentent 68,66% des effectifs, ont « consommé » 67,32% du budget masse salariale. S'agissant des Hommes, ils représentent 31,34% des effectifs et 32,68% de la masse salariale des emplois permanents en 2023.



## 2. La prime mensuelle des agent.e.s fonctionnaires et contractuel.le.s sur emploi permanent

L'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) remplace la plupart des primes et indemnités existantes et tend à valoriser l'exercice des fonctions.



Les montants moyens d'IFSE par catégorie sont plus favorables aux hommes, mais globalement les écarts se resserrent par rapport à 2022.

- Les hommes de catégorie B perçoivent en moyenne, en 2023, 70,08€ d'IFSE de plus que les Femmes, contre 24,23€ en 2022.
- Les hommes de catégorie C perçoivent en moyenne, en 2023, 8,18€ d'IFSE de plus que les femmes, contre 11,22€ en 2022.

### 3. Les 10 plus hautes rémunérations mensuelles :

Les femmes sont plus nombreuses que les hommes parmi les 10 plus hautes rémunérations : 7 femmes pour 3 hommes.

Parmi eux, les hommes gagnent en moyenne 665€ brut de plus par mois que les femmes.

## C/ L'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale

### 1. Le temps partiel, quasi exclusivement féminin

En 2023, 97,37 % des temps partiels sont pris par les femmes (soit 37 femmes et 1 homme). Il s'agit majoritairement de temps partiels sur autorisation et globalement pour une quotité de 80% du temps de travail.

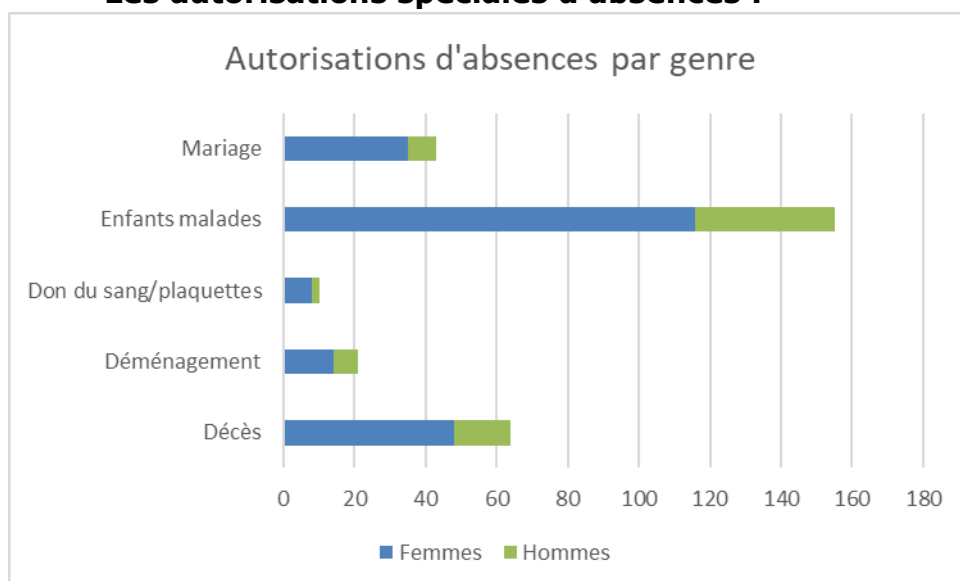
Ce taux est identique à 2022.

### 2. Les congés

#### • **Le congé maternité ou paternité :**

19 agents ont disposé d'un congé lié à la naissance (maternité ou paternité) au cours de l'année 2023 et le congé maternité représente 78,95% de ces congés (soit 15 sur 19).

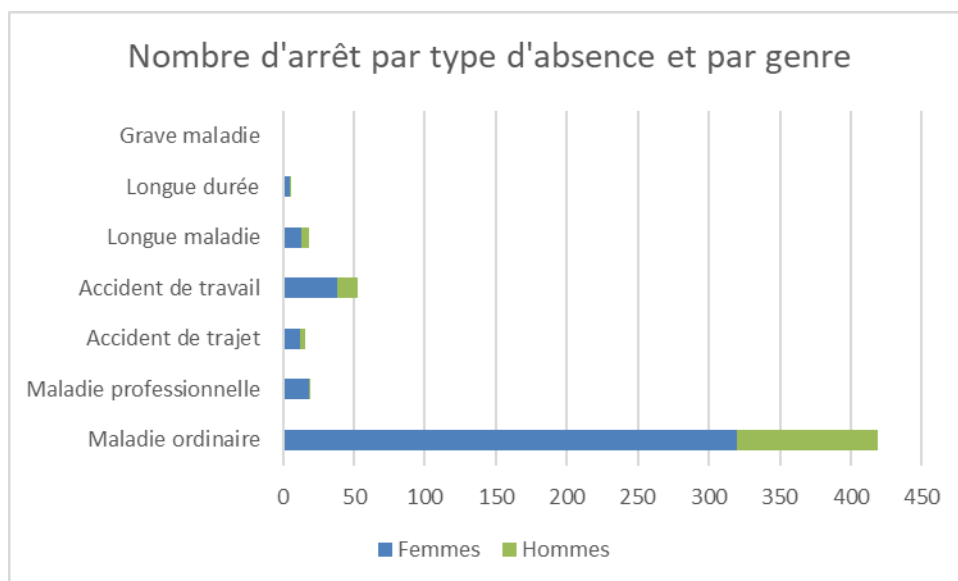
#### • **Les autorisations spéciales d'absences :**



Les jours pour enfants malades ont majoritairement été consommés par des Femmes (74,84%) soit une baisse de 6% par rapport à 2022.



### 3. Les femmes, encore plus touchées par l'absentéisme



Pour tous types d'absences pour raisons médicales, les femmes représentent 77,21% des agents ayant été arrêtés en 2023 (74.5% en 2022).

La maladie ordinaire est le motif d'absence le plus fréquent, touchant 78,76% des agents. Ce motif d'arrêt touche principalement les Femmes qui représentent 76,37% des effectifs arrêtés selon ce motif.

Les Femmes étant plus nombreuses que les Hommes au sein des structures Orlysiennes, elles sont également majoritaires dans les autres motifs d'arrêts pour raisons médicales.

#### Conclusion :

La ville d'Orly s'illustre par un taux important de féminisation de ses emplois.

Néanmoins, il demeure des inégalités significatives en termes de répartition par filière égalité salariale et absentéisme notamment pour la garde d'enfants malades.

II/ Actions menées par les services et partenaires de la ville dans le cadre des politiques publiques locales

#### A/ Quelques éléments de diagnostic

##### 1. Situation socio démographique :

La ville d'Orly totalise 24 361 habitants (Insee RP 2020)

52,5 % de sa population est composée de femmes selon la répartition suivante :

Age	% de femmes à Orly	% de femmes au niveau national
0-19 ans	50,16	48,82
20 - 64 ans	52,37	50,79
65 ans et plus	59,31	56,61

Source Insee RP 2020

La répartition femmes-hommes par catégorie d'âge est équilibrée avec une représentation plus importante des femmes à partir de 60 ans.

Les Femmes orlysiennes sont davantage en position de fragilité que les Hommes :

Sur 1 605 personnes vivant seules, 1 409 sont des femmes, soit 87.7%

Sur les 23% de familles monoparentales à Orly (1 229 sur un ensemble de 5 331 familles), 87% ont une femme à leur tête. Sur le plan national, le taux est de 82%.

Et enfin, 16.5% des femmes occupent un temps partiel pour 7.5% d'hommes

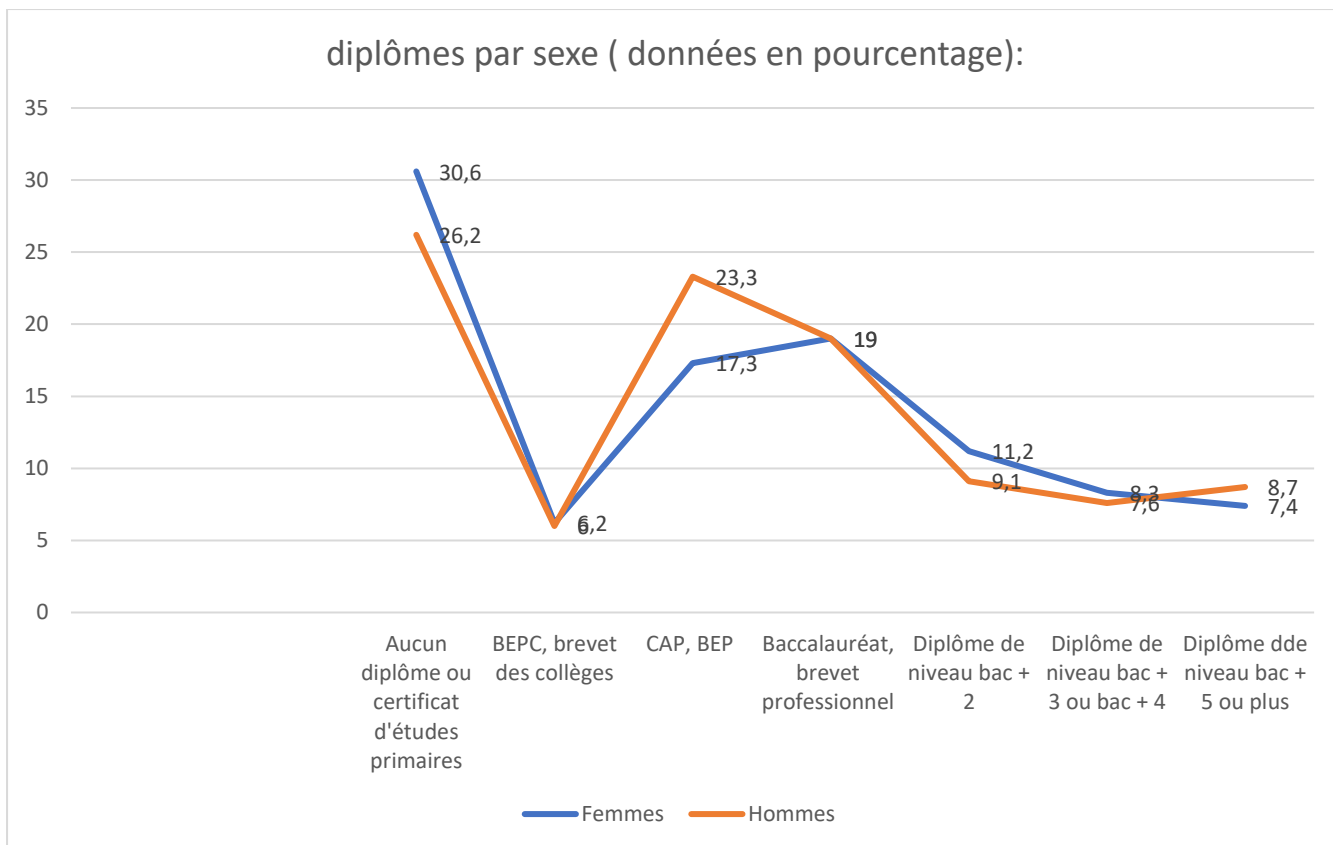
Et l'écart des salaires net horaire entre les femmes et les hommes à Orly est de -6,1% en 2020. Cet écart se creuse parmi les ouvriers ( -13,2%) et les cadres ( -11%).

##### 2. Formation et Emploi :

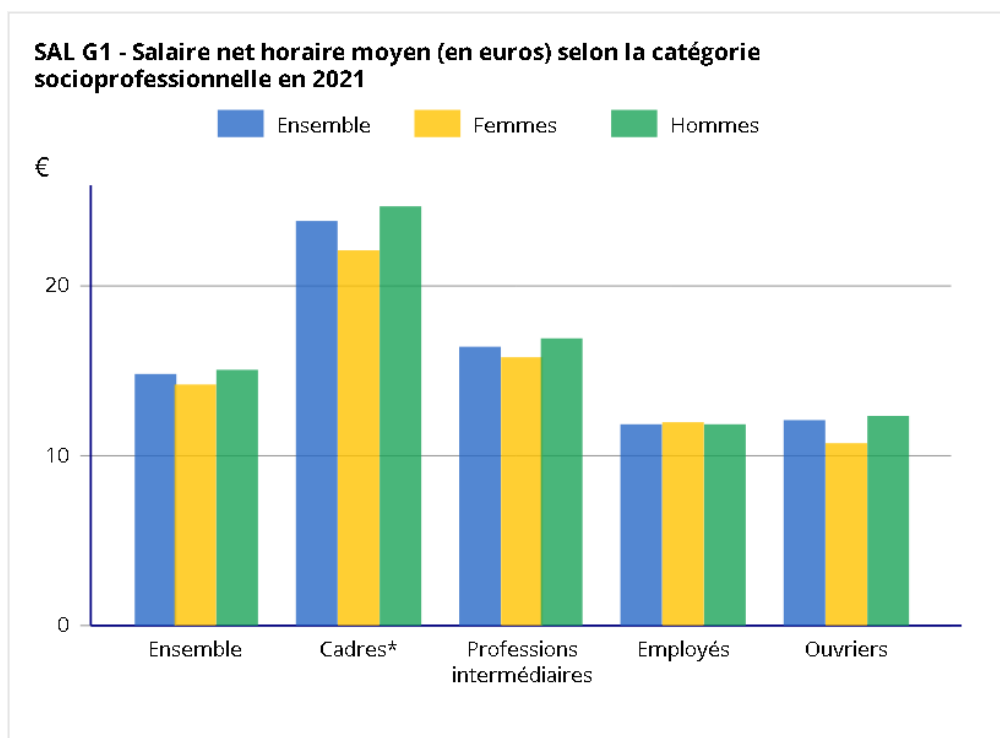
Au niveau BAC +2 : les femmes sont plus présentes à 10.6% (hommes 9.1%)

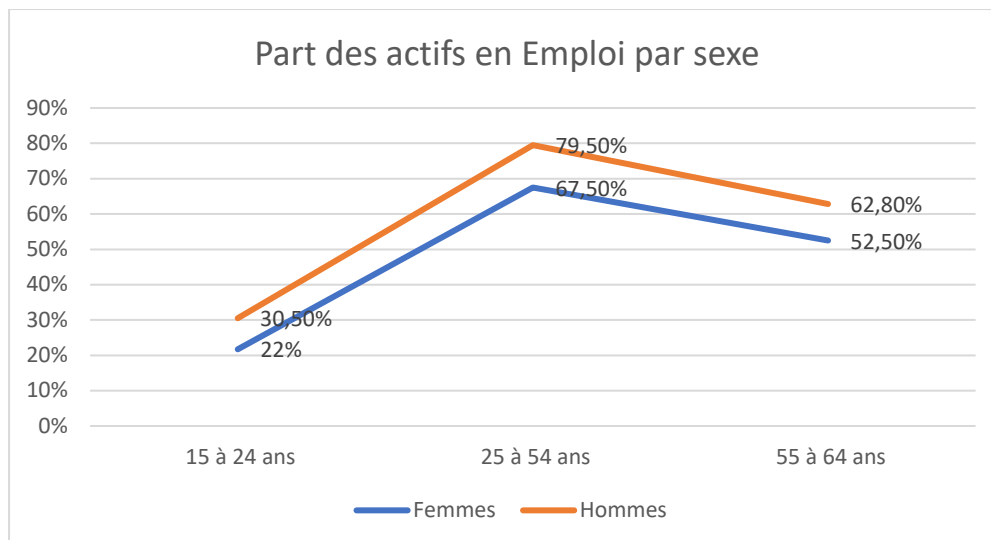
Alors qu'au niveau BAC+5 : les femmes sont moins présentes à 8.7% (hommes à 9.7%)

Les femmes également plus nombreuses à n'avoir aucun diplôme.



Elles occupent principalement des postes d'employées (39.9%) alors que les hommes sont plus nombreux dans la CSP ouvriers (29.9%) :





56,1% des femmes actives ont un emploi pour 66,7 % des hommes

Au niveau national : l'écart entre les femmes et les hommes se décompose comme suit :

15/24 ans : 3.9 points au niveau national – Orly : 7.5 points

25/50 ans : 8 points au niveau national – Orly : 12 points

50 ans et plus : 5.9 points au niveau national – Orly 10 points

### Inégalités hommes-femmes

	Nombre	Part (%)
Hommes actifs de 25-54 ans	4 325	93,1 (parmi l'ensemble des hommes de 25-54 ans)
Femmes actives de 25-54 ans	4 159	81,0 (parmi l'ensemble des femmes de 25-54 ans)
Hommes actifs occupés cadres ou de professions intellectuelles supérieures	675	13,6 (parmi l'ensemble des hommes actifs occupés)
Femmes actives occupées cadres ou de professions intellectuelles supérieures	532	11,5 (parmi l'ensemble des femmes actives occupées)
Femmes monoparents	1 409	87,8 (parmi l'ensemble des monoparents)

Insee, RP 2020

### B/ Les actions à destination des orlysiennes et orlysiens en 2023 :

Depuis 2021, un groupe de travail réunissant les directions de la ville a été créé sous le pilotage de l'élue en charge de l'égalité femmes-hommes/des droits des femmes et la coordination de la référente égalité femmes-hommes.

Il vise à recenser les différentes actions menées sur le territoire communal et impulser des actions communes selon une thématique choisie par l'élue de référence.

Les moments d'importante programmation sont liés aux journées du 8 mars et 25 novembre, ce sont celles énoncées ci-dessous et travaillées collectivement avec les partenaires internes et externes.

La Ville impulse par ailleurs des actions en dehors de ces moments phares soit à l'initiative des différentes directions municipales soit par les actions initiées par des associations qui agissent en faveur de l'Égalité femmes-hommes.

### 1. Actions portées par la Ville dans le cadre des journées internationales :

Les actions proposées visent à illustrer le thème annuel choisi. En 2023 il s'agissait de mettre en relief l'inégalité de l'accès à la santé.

#### a. Journée internationale des droits des femmes du 8 mars :

- ✓ Théâtre forum proposé par la compagnie Véga :

L'objectif était de proposer un spectacle participatif sur la question de l'inégalité à la santé entre les hommes et les femmes.

Il s'est déroulé le 8 mars après-midi au centre social Andrée Chédid.

Il a réuni une trentaine de participant.e.s essentiellement composé.e.s de lycéennes du lycée Armand Guillaumin et des adhérentes du centre social.



- ✓ Ateliers d'échanges avec les enfants des accueils de loisirs :

Des débats et la confection d'affiches ont été proposés aux enfants de CM1-cm2

✓ Spectacle :

Un spectacle d'humour musical « Les Vilaines » a été joué le 8 mars au centre culturel le 8 mars qui a fait salle comble.

✓ Fresque sur l'écoféminisme

L'association CLIMates a proposé de réaliser une fresque sur les enjeux de santé, d'environnement et de féminisme le 10 mars au centre sociale Andrée Chédid. Une trentaine de personnes ont participé.



✓ Repas festif :

Un repas assorti d'animations a été proposé par l'association des femmes de la Sablière le 12 mars en salle Marco Polo, en cœur de quartier prioritaire. 25 personnes étaient présentes.

b. Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes le 25 novembre :

✓ Expositions :

2 expositions ont été proposées :

- Exposition « les magnifiques », prêtée par le Département et réalisée par le réseau de lutte contre les violences faites aux femmes.

9 panneaux installés du 16 novembre à l'accueil du guichet unique ont permis de toucher le plus grand nombre d'orlysiens.

L'exposition a été animée par deux intervenants du réseau de lutte contre les violences faites aux femmes du 20 au 24 novembre. Deux agents municipaux, membres du réseau, ont également participé à l'animation pendant une demi-journée.

Cette exposition a été couronnée de succès puisque 30 à 60 personnes ont été touchées par jour.

- Exposition « Elles disent non » prêtée par le centre de ressources « Hubertine Auclert »

16 affiches ont été exposées au centre social Andrée Chédid du 20 au 30 novembre reprenant des témoignages et des données chiffrées sur les violences faites aux femmes.



✓ Concert détente de musique classique :  
4 musiciennes de l'école des arts (violon, piano, guitare et flute) ont interprété des morceaux de musique classique au centre social Andrée Chédid, le 25 novembre après-midi. Une vingtaine de personnes ont pu profiter de ce moment de détente, installées dans des transats.





✓ Ciné débat :

Projection du film « l'amour et les forêts » au centre culturel suivi d'un débat animé par une conseillère technique au service action sociale territoriale du département et une représentante du centre d'information sur les droits des femmes et des familles.

Le débat a été suivi d'une offre de restauration offerte par la Ville et cuisinée par l'association des femmes de la Sablière.

Une quarantaine de personnes ont participé à la soirée.

✓ Communication :

Un post par jour a été diffusé sur les réseaux sociaux de la ville et à destination des agents durant la semaine du 20 au 25 sur un visuel illustrant la thématique.

Une campagne d'affichage a également été proposée et des flyers avec les numéros utiles diffusés auprès des services et des usagers.

2 Actions transversales pilotées par les services de la ville :

Outre les actions portées à l'occasion des journées internationales, , les directions ont entrepris des actions et mis en lumière des données significatives sur la question de l'égalité femmes-hommes

➤ Actions des affaires culturelles :

Ecole municipale des arts :

$\frac{3}{4}$  des adhérents en 2023-2024 sont des femmes. La disparité se constate particulièrement dans les cours de danse (114 filles pour 4 garçons).

### Médiathèques :

Le profil des lecteurs des deux médiathèques municipales est majoritairement féminin. Ainsi, en 2023 sur 2332 inscrits actifs en médiathèque, 1410 étaient des lectrices et 922 des lecteurs soit 60% de femmes (58% en 2022).

Chaque année, dans le courant du mois de mars, une sélection d'ouvrages sur le thème des droits de la femme est proposée aux usagers de la médiathèque.

### Centre culturel :

Sur 29 spectacles programmés en 2023 au centre culturel Elsa Triolet-Louis Aragon, 13 ont été mis en scène par une femme (45%).

Ce pourcentage est identique à celui de 2022

#### ➤ Actions de la Direction Education-Enfance :

Des Actions ont été proposées dans le cadre de la cité éducative à destination des enfants du quartier prioritaire :

- ✓ Le théâtre forum « A pied d'égalité » animé par la troupe « entrées de jeu » s'est adressé à 125 élèves de 3eme (75 garçons et 50 filles. L'objectif était d'abord les inégalités de genre et la déconstruction des stéréotypes et clichés à travers leurs mises en scène.
- ✓ Des animations portées par « new life Energie » ont également été proposées aux 82 enfants de 9 à 11 ans fréquentant 5 centres de loisirs visant à contribuer au développement d'une plus grande considération l'égard du sexe opposé.

#### ➤ Action de la Direction Hygiène et Développement Durable :

Dans le cadre de la journée du 4 octobre « la rue aux enfants » une initiation à l'apprentissage des vélos dédié aux femmes a été proposée :

Une douzaine de femmes se sont inscrites.

L'action devrait être reconduite et portée par l'association Fresnes Services.



➤ Accueil des administrés au Point d'Accès au Droit (PAD)

Le Point d'Accès au Droit (PAD, ouvert au public en 2016, est un lieu d'accueil gratuit et permanent qui apporte, à titre subsidiaire, une information de proximité sur leurs droits et leurs devoirs aux personnes ayant à faire face à des problèmes juridiques ou administratifs.

En 2023 : sur 2 626 personnes accueillies (1 445 d'Orly), 1 587 étaient des femmes, soit 60%.

En 2022 : elles représentaient 64% du public accueilli.

Le domaine le plus sollicité reste le droit des étrangers qui représente 30% des demandes traitées. Les questions en lien avec le droit de la famille/des personnes ont augmenté de 3,5%, et l'aide aux victimes et violences conjugales/intrafamiliales de 26%.

Parmi les 13 intervenants, le CIDF relatif aux droits des femmes est la deuxième permanence en nombre de dossiers traités (583).

Elle accueille 6 heures par semaine et 9 heures une semaine sur deux.

➤ Actions direction politique de la ville et développement économique :

La charte d'insertion relative à la mise en œuvre des clauses sociales dans le cadre de renouvellement urbains, prévoit un objectif de recrutement de 15% de femmes.

40 Orlysiens et Orlysiennes ont bénéficié d'une clause d'insertion sur 2023

Parmi ces 40 personnes, 8 sont des femmes soit 20% l'effectif.

4 Actions associatives soutenues par la ville :

- ✓ Repas festif proposé par l'association « les femmes de la sablière » le 12 mars en salle Marco Polo.
- ✓ Spectacle de Théâtre forum proposé par la compagnie Véga au centre social Andrée Chédid sur les inégalités à la santé entre les femmes et les hommes

C/ projets à venir et perspectives pour 2024 :

En 2024 le groupe de travail Égalité femmes-hommes poursuit sa programmation autour du tissage de lien. Elle fera notamment l'objet d'une action le 8 mars 2024 qui sera déployée principalement au centre social Andrée Chédid et d'une exposition de portraits d'orlysiens.

